

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT EN VERTU DE LA NORME MULTILATÉRALE 51-102

ITEM 1 **Émetteur assujetti**

Axe Exploration Inc. (la « Société » ou « AXE »)
255, boul. Curé-Labelle, suite 204
Laval, Québec
H7L 2Z9

ITEM 2 **Date du changement important**

Le 25 juillet 2018.

ITEM 3 **Communiqué de presse**

Le communiqué de presse a été émis en anglais et français par la Société le 25 juillet 2018. La copie de chaque version est jointe à la présente déclaration.

ITEM 4 **Résumé du changement important**

La Société a annoncé la signature d'une lettre d'intention datée du 24 juillet 2018 avec les actionnaires de Corporation Terranueva Pharma (« Corporation Terranueva » ou « Terranueva ») visant l'acquisition de l'ensemble des actions et titres en circulation de Terranueva (les « Actions de Terranueva »).

ITEM 5 **Description complète du changement important**

La Société a annoncé la signature d'une lettre d'intention datée du 24 juillet AXE changera ensuite son nom pour Corporation Terranueva. La transaction constituera un changement dans les activités au sens des politiques de la Bourse de croissance TSX (la « Bourse »).

Terranueva est une entreprise qui compte devenir un important producteur de cannabis au Québec suivant 3 phases distinctes de développement et conformément au Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales et, subséquemment, à des fins récréatives lorsque cette utilisation sera légalisée. Selon le plan d'affaire, la société vise obtenir son permis définitif de production et de vente de cannabis sujet à la réglementation applicable avant la fin du premier trimestre de 2019.

Parallèlement à l'achat de Terranueva, AXE entend effectuer un placement privé en équité d'un minimum de 2 250 000 \$ et d'un maximum de 4 000 000 \$ (le « Placement Privé ») auprès de plusieurs investisseurs, sujet à l'approbation des autorités réglementaires et boursières (l'acquisition des actions et le Placement Privé désignés collectivement la « Transaction »).

Ces étapes de la Transaction suivront un changement de nom et une consolidation préalable des actions ordinaires d'AXE (les « Actions Ordinaires ») pour un ratio de 16 anciennes actions pour chaque nouvelle Action Ordinaire (la « Consolidation »). Le tout est sujet aux approbations des autorités réglementaires et boursières.

Transaction

La Transaction constituera une acquisition sans lien de dépendance au sens de la réglementation applicable et sera assujettie à un certain nombre de conditions préalables, notamment une vérification diligente, l'accomplissement du Placement Privé minimum et l'obtention des approbations réglementaires et corporatives nécessaires. Toutes les parties d'AXE traitent à distance à l'égard des actifs et les affaires de Corporation Terranueva.

Au terme de la convention d'achat à intervenir pour la Transaction, la Société a accepté d'acquérir les Actions de Terranueva en contrepartie de 10 930 000 \$ payable par l'émission de 21 860 000 Actions Ordinaires post-Consolidation à un prix réputé de 0,50 \$ par Action Ordinaire.

Des frais d'intermédiaire qui consisteront en l'émission de 1 250 000 Actions Ordinaires post-Consolidation seront payables à une partie sans lien de dépendance, sous réserve des règlements applicables en matière de valeurs mobilières.

Placement privé

Avant la clôture de la Transaction, la Société doit avoir complété un placement privé pour des souscriptions totales minimales de 2 250 000 \$. Dans le cadre du Placement Privé, la Société émettra un minimum de 4 500 000 d'unités et un maximum de 8 000 000 d'unités à un prix de cinquante cents (0,50 \$) par unité post-consolidation (« Unité »). Chaque Unité étant composée d'une (1) Action Ordinaire post-Consolidation et un demi (1/2) bon de souscription (« Bon de Souscription du Placement Privé »). Chaque Bon de Souscription du Placement Privé entier permettra à son porteur d'acheter, pour une période de dix-huit (18) mois à partir du Placement Privé, une (1) Action Ordinaire post-Consolidation au prix de soixante-cinq cents (0,65 \$) par Action Ordinaire. L'usage du Placement privé est essentiel pour s'assurer du déploiement de la phase 2 préalablement discuté et assurer le développement de la première unité efficiente de production.

Capitalisation pro forma

Après avoir mené à terme la Transaction (incluant la Consolidation), approximativement 31 543 290 Actions Ordinaires post-Consolidation de l'émetteur résultant seront émises et en circulation. Il est prévu que 21 005 758 Actions Ordinaires post-Consolidation de l'émetteur résultant, représentant 66.59% des Actions Ordinaires seront détenues par les fondateurs, la direction et les promoteurs et 10 537 532 Actions Ordinaires

post-Consolidation représentant environ 33.41% des Actions Ordinaires seront détenues par les actionnaires du public.

Principales conditions relatives à la Clôture de la Transaction

Les principales conditions devant être remplies relativement à la clôture de la Transaction sont : (i) l'approbation de la Transaction, incluant la Consolidation et le changement de nom, par l'assemblée spéciale des actionnaires de la Société; (ii) l'approbation de la Transaction, incluant la Consolidation et le changement de nom, par les autorités réglementaires et boursières; et (iii) la finalisation du Placement privé.

ITEM 6 **Recours au paragraphe 7.1 2) ou 3) de la norme canadienne 51-102**

Aucune demande n'est faite en vertu des dispositions ci-haut mentionnées.

ITEM 7 **Information omise**

Aucune information n'a été omise en regard du changement important décrit au présent document.

ITEM 8 **Dirigeant principal**

Pour plus d'informations, veuillez contacter Monsieur David Mc Donald, Président de la Société, au 450 622-5785.

ITEM 9 **Date de la déclaration**

Le 3 août 2018.



PRESS RELEASE

FOR IMMEDIATE RELEASE

NEX SYMBOL: AXQ

JULY 25, 2018

**RE: ACQUISITION OF TERRANUEVA PHARMA CORPORATION FOR \$10,930,000
- CHANGE OF NAME - CONSOLIDATION - ANNOUNCEMENT OF A
CONCURRENT PRIVATE PLACEMENT**

MONTREAL – QUÉBEC – AXE EXPLORATION INC (the “Corporation” or “AXE”) is pleased to announce the signature of a letter of intent dated July 24, 2018 with the shareholders of Terranueva Pharma Corporation (« Terranueva Corporation » or « Terranueva ») for the acquisition of all of Terranueva’s outstanding shares (the “Terranueva Shares”). AXE will then change its name to Terranueva Corporation. The transaction will constitute a Change of Business within the meaning of the policies of the TSX Venture Exchange (the “Exchange”).

Terranueva is a corporation that intends to become a major producer of cannabis in Quebec in 3 distinct phases of development and in accordance with the *Access to Cannabis for Medical Purposes Regulations* and, subsequently, for recreational purposes when this use is legalized. According to the business plan, the Corporation intends to obtain its final permit for the production and sale of cannabis subject to the applicable regulations before the end of the first quarter of 2019.

In parallel with the purchase of Terranueva, AXE intends to make a Private Placement of a minimum gross proceed of \$2,250,000 and a maximum of \$4,000,000 (the “Private Placement”) with several investors, subject to the exchange’s and regulatory authorities approval (the acquisition of the shares and the Private Placement collectively referred to as the “Transaction”).

These stages of the Transaction will follow a prior name change and a consolidation of the Common Shares of AXE (the “Common Shares”) for a ratio of 16 old shares for each new Common Shares (the “Consolidation”). The whole is subject to the exchange’s and regulatory authorities approval.

Mr. David Mc Donald, President of AXE, says, “This is a win-win transaction for our shareholders and with a superb management team. AXE knew it had to be patient and our board has been reviewing the cannabis market for a long time. Terranueva's development plan is perfect for the geopolitical environment of Québec and will generate excellent added value for AXE’s shareholders equity”.

Mr. Pierre Ayotte, President of Terranueva, adds, “Our research and development strategy will be at the heart of our operations. The implementation of a smart factory that relies on technology, automation and digitized management of our business processes (Business Intelligence) is an undeniable asset. Terranueva will raise the industry standard and become a true leader”.

Transaction

The Transaction will constitute an arm’s length transaction within the meaning of applicable regulations and will be subject to a number of conditions precedent including due diligence, completion of the Minimum Private Placement and receipt of necessary regulatory and corporate approvals. All AXE parties are transacting at arm’s length with respect to the assets and business of Terranueva Corporation, that is otherwise an insider of Terranueva Corporation.

According to the purchase agreement to be executed, the Corporation has agreed to acquire the Terranueva Shares for consideration in shares of \$10,930,000 by the issuance of 21,860,000 Common Shares post-Consolidation at a deemed price of \$0.50 per Common Share. (“Purchase Price”).

A finder’s fee which will consist in the issuance of 1,250,000 Common Shares post-Consolidation will be payable to an arm's length party, subject to applicable securities regulations.

Information on the Target Terranueva Corporation

Terranueva Corporation (*Canada Business Corporations Act*) is a Quebec-based company operating in L'Assomption that is at the forefront of research and development focused on therapeutic cannabis drugs. The principle mission of Terranueva Corporation is to enhance the lives of those who experience chronic pain, migraines, sleeping disorders or anxiety, through innovative approaches to cannabis-related drugs. Terranueva's business vision is to produce medicinal and recreational cannabis to the highest standards in terms of effectiveness, quality and stability.

Mr. Francisco Junior Perez, founder and COO, emphasizes “Terranueva will become a real showcase in Quebec of cannabis for high quality products via the medical community”.

The company's management is currently focusing its efforts on developing Terranueva in three (3) distinct phases:

PHASE 1: Build the Certification, Research and Development unit and progress on two interrelated fronts: (i) set up the infrastructure and equipment which are necessary to develop best operational practices and establish quality standards and controls; and (ii) commence production of a hybrid strain that targets pain.

PHASE 2: Following the Closing of the Transaction, develop the first modular production unit to boost earnings and support phase 1 investments. Terranueva will be able to start making the phase 1 investments profitable and generate the first revenues with profit margin.

PHASE 3: Following completion of phase 2, large-scale deployment. Terranueva will be in a position to run at full available capacity on its site. The site can accommodate as many as fifteen additional production units.

The principal shareholders of Terranueva Corporation are: Francisco Junior Perez, his family Trust and the Terranueva's management team.

The highlights of Terranueva are:

- A dynamic and sophisticated team, dedicated to growth (internal and external) with a consolidation strategy;
- Intelligent and automated plant with an initial positioning of 5,000 square feet of blooming rea, located in Quebec with significant revenues 12 months after the receipt of the sales permit; and
- State-of-the-art equipment that can support sustained growth and Health Canada's medical production requirements.

Private Placement

Prior to the Transaction's closing, the Corporation shall have completed the Private Placement for a total minimum subscription of \$2,250,000. Within the framework of the Private Placement, the Corporation will issue a minimum of 4,500,000 units and a maximum of 8,000,000 units at a price of fifty cents (\$ 0.50) per unit post-consolidation ("Unit"). Each Unit will consist of one (1) Common Share post-Consolidation and one half (1/2) of a Common Share purchase warrant ("Private Placement Warrant"). Each Private Placement Warrant will entitle the holder thereof to acquire one additional Common Share post-Consolidation of the Corporation at a price of \$0.65 per Common Share for a period of 18 months from the Private Placement closing date. The use of the Private Placement is essential to ensure the deployment of the Phase 2 previously discussed and ensure the development of the first efficient unit of production.

Pro Forma Capitalization

Upon completion of the Transaction (including Consolidation), approximately 31,543,290 Common Share post-Consolidation of the resulting issuer will be issued and outstanding. It is expected that 21,005,758 Common Share post-Consolidation of the resulting issuer, representing 66.59% of Common Shares, will be held by the founders, insiders and promoters and 10,537,532 Common Share post-Consolidation representing approximately 33.41% of the Common Shares will be held by public shareholders.

Members of the Board of Directors of the resulting issuer

AXE is proud to announce the appointment of the following officers and directors, effective upon closing of the Transaction for the resulting issuer:

Pierre Ayotte is the President of Terranueva (CEO). Mr. Ayotte is a graduate in mechanical engineering and flight test engineer. Pierre Ayotte has more than 40 years of experience in the business world with a strong component for aeronautics. He has worked internationally and developed extensive expertise ranging from engineering and operations management to business development and business management. He relaunched several companies, such as a GE plant in Mirabel, Mecachrome Canada and the DCM Group. He is recognized as a strong promoter of the smart factory as a result of his reflections on the future of the industry.

Francisco Junior Perez is the Chief Operations Officer and founder of Terranueva (COO). Mr. Perez has 15 years of experience as a Director of Specialized Operations in policy integration, new accreditation and new technologies in an ever-changing environment from an international perspective. His proactive expertise in preventive measures has allowed him to provide permanent solutions to recurring problems and improve the fluidity of the company's operations.

Pierre Monet is the Chief Financial Officer of Terranueva (CFO). Mr. Monet holds a Bachelor in Business Administration from the HEC Business School in Montréal and is a member of the Order of Chartered Professional Accountants (CPA). With over 20 years of experience with public companies, he is known to play a key role in financing, acquiring and restructuring projects. He has held several executive positions including Chief Executive Officer of Malaga Inc., Vice President of Finance and Treasurer for Iron Ore Company (IOC) and Vice President, Finance and Chief Financial Officer of the public corporations Pershimco Resources Inc. and Dynacor Gold Mines Inc. He holds the ASC certification (certified administrator) from Université Laval.

Rafael Percopo is the Chief Scientific Office, Quality Assurance of Terranueva (CSO). Mr. Percopo holds a BSc in Chemistry from Concordia University. He has worked for more than 24 years in the generic pharmaceutical industry. He has held several key positions, including 16 years as Chief pilot plant manager at Pharmascience Scientific Business Division, Production Manager at Odan Lab and Pangeo Pharma, as well as quality assurance, validation and engineering for various companies. He has developed skills to manage the training and development of a highly skilled workforce to meet the requirements of good manufacturing practices at the commercial level as well as the development of new products in the clinical studies phase.

Louis Doyle is the Chief Compliance Officer of Terranueva (CCO). Mr. Doyle has over 30 years of experience in the capital markets with expertise in operations management, stock market listing and governance problem resolution. Louis Doyle is actively engaged as a director of Québec Bourse, the association that groups Quebec listed corporations and other market participants. From 2001 to 2015, Mr. Doyle was Vice President, Montreal, of the TSX Venture Exchange. In this capacity, he was responsible for all business development and listing activities for Quebec and the Maritime Provinces. Until his departure from the TSX Venture Exchange, he was Chair of the Registration Committee, a member of the Policy Committee and also responsible for the TSX Venture Exchange mentorship program at a national level. Louis Doyle is also a director of Abitibi Royalties Inc., a corporation listed on the TSX Venture Exchange.

Pierre-Hubert Séguin will be Secretary of the resulting issuer. Mr. Séguin has been a director and the Corporate Secretary of Garda World Security Corporation and an appointed Director for most of its subsidiaries since July 2003. He obtained a bachelor of Civil Law from the University of Montréal in 1993 and, the same year, obtained an attestation of studies from the Université de Poitiers, France. Mr. Séguin also completed a Master of Law degree (non-thesis option) from the University of Montréal and has been a member of the Québec Bar Association since 1995. Mr. Séguin is the principal partner of a law firm specializing in mergers and acquisitions and securities law. His practice has led him to act as corporate secretary and advisor to numerous public companies and venture capital firms, namely in the scope of more than fifty reverse take-over bids, stock market listings or initial public offerings.

The Board of Directors of the resulting issuer will consist of seven (7) members.

Main Closing Conditions

The main closing conditions that must be met at the closing of the Transaction are: (i) the approval of the Transaction, including the Consolidation and the change of name by the Corporation's special shareholder's meeting; and (ii) the approval of the Transaction, including the Consolidation and the change of name, by the exchange and any other applicable regulatory authorities; and (iii) the completion of the Private Placement.

Additional information will be provided in a next press release.

Completion of the transaction is subject to a number of conditions, including but not limited to, Exchange acceptance and if applicable pursuant to Exchange Requirements, majority of the minority shareholder approval. Where applicable, the transaction cannot close until the required shareholder approval is obtained. There can be no assurance that the transaction will be completed as proposed or at all.

Investors are cautioned that, except as disclosed in the management information circular or filing statement to be prepared in connection with the transaction, any information released or received with respect to the transaction may not be accurate or complete and should not be relied upon. Trading in the securities of a capital pool company should be considered highly speculative.

Neither the TSX Venture Exchange Inc. nor NEX has passed upon the merits of the proposed transaction and has neither approved nor disapproved the contents of this press release.

Neither the TSX Venture Exchange/NEX nor its regulation services provider (as that term is defined in the policies of the TSX Venture Exchange/NEX) accepts responsibility for the adequacy or accuracy of this news release.

For further information, please contact:

For Terranueva Corporation:

Pierre Monet, Chief Financial Officer
Telephone : (514) 883-8733

For AXE Exploration Inc. :

David Mc Donald, President
Telephone : (450) 622-5785



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SYMBOLE BOURSIER : AXQ

LE 25 JUILLET 2018

ACQUISITION DE CORPORATION TERRANUEVA PHARMA POUR 10 930 000 \$ – CHANGEMENT DE NOM – CONSOLIDATION – ANNONCE D’UN PLACEMENT PRIVÉ CONCOMITANT

MONTRÉAL, QUÉBEC – AXE EXPLORATION INC. (la « Société » ou « AXE ») est heureuse d’annoncer la signature d’une lettre d’intention datée du 24 juillet 2018 avec les actionnaires de Corporation Terranueva Pharma (« Corporation Terranueva » ou « Terranueva ») visant l’acquisition de l’ensemble des actions et titres en circulation de Terranueva (les « Actions de Terranueva »). AXE changera ensuite son nom pour Corporation Terranueva. La transaction constituera un changement dans les activités au sens des politiques de la Bourse de croissance TSX (la « Bourse »).

Terranueva est une entreprise qui compte devenir un important producteur de cannabis au Québec suivant 3 phases distinctes de développement et conformément au *Règlement sur l’accès au cannabis à des fins médicales* et, subséquemment, à des fins récréatives lorsque cette utilisation sera légalisée. Selon le plan d'affaire, la société vise obtenir son permis définitif de production et de vente de cannabis sujet à la réglementation applicable avant la fin du premier trimestre de 2019.

Parallèlement à l’achat de Terranueva, AXE entend effectuer un placement privé en équité d’un minimum de 2 250 000 \$ et d’un maximum de 4 000 000 \$ (le « Placement Privé ») auprès de plusieurs investisseurs, sujet à l’approbation des autorités réglementaires et boursières (l’acquisition des actions et le Placement Privé désignés collectivement la « Transaction »).

Ces étapes de la Transaction suivront un changement de nom et une consolidation préalable des actions ordinaires d’AXE (les « Actions Ordinaires ») pour un ratio de 16 anciennes actions pour chaque nouvelle Action Ordinaire (la « Consolidation »). Le tout est sujet aux approbations des autorités réglementaires et boursières.

Monsieur David Mc Donald, Président de AXE, déclare : « Voilà une transaction avantageuse pour nos actionnaires et avec une superbe équipe de direction. AXE a su être patiente et notre conseil a longuement analysé le marché du cannabis. Le plan de développement de Terranueva est parfait pour l’environnement géopolitique du Québec et générera une excellente plus-value pour l’avoir des actionnaires d’AXE ».

Monsieur Pierre Ayotte, Président de Terranueva, renchérit « Notre stratégie de recherche et développement sera au cœur de nos opérations. L'implantation d'une usine intelligente qui s'appuie sur la technologie, l'automatisation et la gestion numérisée de nos processus d'affaires (Business intelligence) est un atout indéniable. Terranueva verra à élever le standard de l'industrie et devenir un véritable leader ».

Transaction

La Transaction constituera une acquisition sans lien de dépendance au sens de la réglementation applicable et sera assujettie à un certain nombre de conditions préalables, notamment une vérification diligente, l'accomplissement du Placement Privé minimum et l'obtention des approbations réglementaires et corporatives nécessaires. Toutes les parties d'AXE traitent à distance à l'égard des actifs et les affaires de Corporation Terranueva.

Au terme de la convention d'achat à intervenir pour la Transaction, la Société a accepté d'acquérir les Actions de Terranueva en contrepartie de 10 930 000 \$ payable par l'émission de 21 860 000 Actions Ordinaires post-Consolidation à un prix réputé de 0,50 \$ par Action Ordinaire.

Des frais d'intermédiaire qui consisteront en l'émission de 1 250 000 Actions Ordinaires post-Consolidation seront payables à une partie sans lien de dépendance, sous réserve des règlements applicables en matière de valeurs mobilières.

Information sur la société cible Terranueva

Corporation Terranueva (*Loi canadienne sur les sociétés par actions*) est une société du Québec qui opère à L'Assomption à l'avant-garde de la recherche et du développement axée sur les médicaments thérapeutiques du cannabis. La mission principale de Corporation Terranueva est d'améliorer la vie de ceux qui sont confrontés à des douleurs chroniques, des migraines, des troubles du sommeil et de l'anxiété, à travers des approches novatrices de médicaments liés au cannabis. La vision d'affaires de Terranueva est d'offrir une production de cannabis médicinal et récréatif aux plus hauts standards d'efficacité, de qualité et de stabilité.

Monsieur Francisco Junior Perez, fondateur et COO, souligne « Terranueva deviendra une véritable vitrine au Québec du cannabis pour les produits de haute qualité via la collectivité médicale ».

La direction de l'entreprise concentre actuellement ses efforts à développer Terranueva en trois (3) phases distinctes :

PHASE 1 : Mise en place et construction actuellement de l'unité de certification, recherche et développement qui progresse sur deux fronts interdépendants : (i) infrastructure des lieux avec les équipements pour développer les meilleures pratiques de cultures et standards de qualité; et (ii) culture initiale d'une souche hybride pour soulager la douleur.

PHASE 2 : Suivant la Clôture de la Transaction, développement du processus industriel de la première unité de plein rendement de production. Terranueva pourra ainsi commencer à bien rentabiliser l'investissement de la phase 1 et générer les premiers revenus à marge bénéficiaire.

PHASE 3 : Suivant la réalisation de la Phase 2, déploiement à grande échelle. Terranueva sera en position d'exploiter la pleine capacité disponible sur son site. Le déploiement peut atteindre quinze unités de production additionnelles sur le site actuel.

Les actionnaires principaux de Corporation Terranueva sont : Francisco Junior Perez, sa Fiducie familiale et l'équipe de direction de Terranueva.

Les points marquants de Terranueva sont :

- Équipe dynamique et sophistiquée, vouée à la croissance (interne et externe) avec une stratégie de consolidation;
- Usine intelligente et automatisée avec un initial positionnement de 5 000 pieds carrés de zone de floraison, localisée au Québec avec des revenus significatifs 12 mois après réception du permis de vente; et
- Équipements à la fine pointe de la technologie pouvant supporter une croissance soutenue et les exigences de production médicale de Santé Canada.

Placement privé

Avant la clôture de la Transaction, la Société doit avoir complété un placement privé pour des souscriptions totales minimales de 2 250 000 \$. Dans le cadre du Placement Privé, la Société émettra un minimum de 4 500 000 d'unités et un maximum de 8 000 000 d'unités à un prix de cinquante cents (0,50 \$) par unité post-consolidation (« Unité »). Chaque Unité étant composée d'une (1) Action Ordinaire post-Consolidation et un demi (1/2) bon de souscription (« Bon de Souscription du Placement Privé »). Chaque Bon de Souscription du Placement Privé entier permettra à son porteur d'acheter, pour une période de dix-huit (18) mois à partir du Placement Privé, une (1) Action Ordinaire post-Consolidation au prix de soixante-cinq cents (0,65 \$) par Action Ordinaire. L'usage du Placement privé est essentiel pour s'assurer du déploiement de la phase 2 préalablement discuté et assurer le développement de la première unité efficiente de production.

Capitalisation pro forma

Après avoir mené à terme la Transaction (incluant la Consolidation), approximativement 31 543 290 Actions Ordinaires post-Consolidation de l'émetteur résultant seront émises et en circulation. Il est prévu que 21 005 758 Actions Ordinaires post-Consolidation de l'émetteur résultant, représentant 66.59% des Actions Ordinaires seront détenues par les fondateurs, la direction et les promoteurs et 10 537 532 Actions Ordinaires post-Consolidation représentant environ 33.41% des Actions Ordinaires seront détenues par les actionnaires du public.

Membres de la direction de l'émetteur résultant

AXE est fière d'annoncer la nomination des dirigeants et officiers suivants, le tout devenant effectif au terme de la Transaction pour l'émetteur résultant :

Pierre Ayotte est Président de Terranueva (CEO). M. Ayotte est diplômé en génie mécanique et ingénieur d'essai de vol. Pierre Ayotte possède plus de 40 années d'expérience dans le monde des affaires avec une composante marquée pour l'aéronautique. Il a notamment travaillé à l'international et développé une vaste expertise allant de la gestion de l'ingénierie et des opérations, au développement des affaires et à la gestion d'entreprise. Il a relancé plusieurs entreprises, telles qu'une usine GE à Mirabel, Mecachrome Canada et le Groupe DCM. Il est reconnu comme un ardent promoteur de l'usine intelligente des suites de ses réflexions sur le futur de l'industrie.

Francisco Junior Perez est le Chef des opérations et fondateur de Terranueva (COO). M. Perez détient 15 ans d'expérience en tant que directeur d'opérations spécialisées en intégration de politique, nouvelle accréditation et des nouvelles technologies dans un milieu en constant changement sur le point de vue international. Son expertise proactive en mesure préventive lui a

permis d'apporter des solutions permanentes à des problèmes récurrents et d'améliorer la fluidité des opérations de l'entreprise.

Pierre Monet est Chef de la direction financière de Terranueva (CFO). M. Monet détient un Baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC Montréal) et est un membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA). Avec une expérience de plus de 20 ans au sein de sociétés publiques, il est connu pour jouer un rôle clé dans le financement, l'acquisition et la restructuration de projets. Ayant occupé plusieurs postes de direction, il a été notamment Chef de la direction de Malaga Inc., Vice-Président des finances et Trésorier de l'administration pour Iron Ore Company (IOC) et Vice-Président finances et Chef de la direction financière de la société publique Ressources Pershimco Inc. et Mines d'or Dynacor Inc. Il détient la certification ASC (administrateur certifié) de l'Université Laval.

Rafael Percopo est Chef de la direction scientifique, assurance qualité de Terranueva (CSO). M. Percopo détient un Baccalauréat ès sciences en chimie de l'Université Concordia. Il œuvre depuis plus de 24 ans dans l'industrie pharmaceutique générique. Il a occupé plusieurs postes clés dont 16 ans en tant que Chef usine pilote chez Pharmascience division affaires scientifique, celui de Directeur de production chez Odan laboratoire et Pangeo Pharma ainsi qu'en assurance qualité, validation et ingénierie pour différentes entreprises. Il a développé des compétences pour gérer la formation et le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée pour répondre aux exigences de bonnes pratiques de fabrication au niveau commercial ainsi que le développement des nouveaux produits à la phase études clinique.

Louis Doyle est Chef de la conformité de Terranueva (CCO). M. Doyle compte plus de 30 ans d'expérience dans les marchés des capitaux avec une expertise dans la gestion des opérations, les inscriptions en bourse et la résolution de problème de gouvernance. Louis Doyle est activement engagé à titre d'administrateur de Québec Bourse, l'association qui regroupe les sociétés québécoises inscrites en bourse et autres intervenants du marché. De 2001 à 2015, M. Doyle était vice-président, Montréal, de la Bourse de Croissance TSX. À ce titre, il était responsable de l'ensemble des activités de développement des affaires et d'inscription à la cote pour le Québec et les provinces maritimes. Jusqu'à son départ de la Bourse de Croissance TSX, Il était président du comité d'inscription, membre du comité sur les politiques et également responsable du programme de mentorat de la Bourse de Croissance TSX à l'échelon national. Louis Doyle est également administrateur de Abitibi Royalties inc, une société inscrite à la Bourse de Croissance TSX.

Pierre-Hubert Séguin sera Secrétaire de l'émetteur résultant. Maître Séguin est administrateur et Secrétaire corporatif de la Corporation de Sécurité Garda World et nommé administrateur pour la majorité de ses filiales, depuis juillet 2003. Il a obtenu un baccalauréat en droit civil de l'Université de Montréal en 1993 et la même année, a obtenu une attestation d'études de l'Université de Poitiers, France. Me Séguin a également complété la scolarité d'un programme de maîtrise en droit de l'Université de Montréal (option sans thèse) et est membre du Barreau du Québec depuis 1995. Me Séguin est associé principal d'un cabinet d'avocats spécialisé en fusions et acquisitions et en droit des valeurs mobilières. Sa pratique l'a conduit à agir en tant que Secrétaire corporatif et conseiller de plusieurs sociétés publiques et sociétés de capital de risque, notamment dans le cadre de plus d'une cinquantaine d'opérations de prise de contrôle inversée, d'inscriptions boursières ou de premiers appels à l'épargne.

Le conseil d'administration de l'émetteur résultant sera composé de sept (7) membres.

Principales conditions relatives à la Clôture de la Transaction

Les principales conditions devant être remplies relativement à la clôture de la Transaction sont : (i) l'approbation de la Transaction, incluant la Consolidation et le changement de nom, par l'assemblée

spéciale des actionnaires de la Société; (ii) l'approbation de la Transaction, incluant la Consolidation et le changement de nom, par les autorités réglementaires et boursières; et (iii) la finalisation du Placement privé.

Des informations additionnelles seront transmises dans un prochain communiqué de presse.

La réalisation de la Transaction est conditionnelle, notamment, à l'obtention du consentement des autorités boursières et doit faire l'objet de l'approbation des actionnaires. Rien ne garantit que la Transaction sera réalisée et que, si elle l'est effectivement, elle le sera dans sa forme proposée.

Les investisseurs doivent savoir que, à l'exception des renseignements fournis dans la circulaire de sollicitation de procurations ou la déclaration de changement à l'inscription par la direction devant être préparée pour les besoins de la Transaction, les renseignements publiés ou reçus à l'égard de la Transaction peuvent ne pas être tous exacts ou complets; par conséquent, les investisseurs ne devraient pas s'y fier. La négociation des titres doit être considérée comme hautement spéculative.

Ni la Bourse de croissance TSX Inc. ni la NEX ne s'est prononcée sur le bien-fondé de l'opération projetée, et n'a ni approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué.

La Bourse de croissance TSX/NEX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX/NEX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Pour Corporation Terranueva :

Pierre Monet, Chef de la direction financière
Téléphone : (514) 883-8733

Pour AXE Exploration Inc. :

David Mc Donald, Président
Téléphone : (450) 622-5785